



LES *Trophées* 
DE L'OMSEP DE SAINT-PAUL

DOSSIER DE CANDIDATURE
Année 2024

CAHIER DES CHARGES

1- Conditions générales d'éligibilité 2024.

- 1° - être résident(e)s à Saint-Paul et être licencié(e)s dans un club sportif affilié à l'OMSEP en 2023 et 2024
- 2° - pratiquer une discipline sportive reconnue par le Ministère des Sports .
- 3° - seules les personnes proposées par leur club ou association pourront être récompensées après validation de la ligue ou du comité de rattachement.
- 4° - Pour toutes les propositions sauf pour les championnats de France, d'Europe, du Monde et les Jeux des Iles de l'océan Indien 2023 les clubs devront prioriser leurs propositions en tenant compte des catégories imposées et respecter le nombre de propositions à faire .
- 5° - pour la zone Océan Indien seuls seront pris en compte les sports régionaux : la Croche et le Moringue et cette année les Jeux des iles de l'océan Indien 2023.

2- Pour que la demande soit recevable.

- 1° - joindre une copie de l'attestation officielle du résultat ou du diplôme selon la catégorie validée par la ligue.
- 2° - une personne ne peut pas être proposée dans plusieurs catégories.
- 3° - pour les catégories entraîneurs, arbitres et dirigeants , ils ne pourront pas être nommés 2 années de suite. Avant de postuler dans la même catégorie (ou non), 2 ans minimum seront nécessaires pour être à nouveau éligible.

3- Procédure.

Quand les dossiers de candidature sont recevables, car correspondant au cahier des charges imposé, la commission d'attribution composée de 4 membres du comité directeur de l'OMSEP les étudiera et fera des propositions au Comité Directeur qui statuera. (validation ou non validation).
Le club recevra une notification pour information.

4- Catégories concernant les demandes.

Pour chaque catégorie retenue (sauf pour le Trophée des Trophées, le Trophée coup de coeur de l'OMSEP et le coup de Coeur de la Ville de Saint-Paul) le dossier comprendra : le rappel des normes à respecter, les renseignements à fournir concernant le club, et ceux concernant le(a) lauréat(e) proposé(e). Pour les sports collectifs ou par équipes un seul trophée sera attribué.

4- Catégories concernant les demandes. (suite)

1) Trophée Coup de coeur de l'OMSEP

Reservé à l'OMSEP

2) Trophée Coup de coeur de la Ville de Saint-Paul

Reservé à la Mairie de Saint-Paul

3) Trophée des Trophées

Le Trophée des Trophées sera attribué à l'athlète Saint-Paulois choisi(e) par l'OMSEP parmi les candidat(e)s des Trophées internationaux ayant obtenu un titre mondial ou européen en 2023 et au parcours sportif remarquable depuis plusieurs années.

4) Trophées des internationaux

Trophées remis sur proposition de leur club affilié à l'OMSEP en 2023 et 2024 aux athlètes Saint-Paulois ayant obtenu un titre mondial ou européen en 2023 validé par la ligue ou le comité de rattachement

5) Trophées des Jeux des Iles de l'océan Indien 2023

Trophées remis aux athlètes Saint-Paulois sur proposition de leur club affilié à l'OMSEP 2023 et 2024 ayant obtenu en 2023 lors des Jeux des Iles de l'océan Indien dans les disciplines retenues **une médaille d'or** soit à titre individuel soit dans un sport collectif. Cette proposition devra être signée par la ligue ou le comité de rattachement qui devra attester la validité de la performance (médaille d'or et discipline) et l'appartenance au club demandeur.

6) Trophées des nationaux

Trophées remis sur proposition de leur club affilié à l'OMSEP en 2023 et 2024 aux athlètes Saint-Paulois ayant obtenu un titre national (individuel, par équipe ou sports collectifs) en 2023 validé par la ligue ou le comité de rattachement. Veuillez respecter le nombre de propositions à faire et les catégories ciblées : seniors, juniors, cadets, minimes.

7) Trophées des régionaux

Accent mis par l'OMSEP pour récompenser sur proposition de leur club affilié à l'OMSEP en 2023 et 2024 des athlètes ayant obtenu un titre régional en 2023 validé par la ligue ou le comité de rattachement. Veuillez respecter le nombre de propositions à faire et les catégories ciblées : seniors, juniors, cadets. Pour la zone océan Indien, seuls seront pris en compte les sports régionaux reconnus : le Moringue et la Croche.

8) Trophées des espoirs

Accent mis par l'OMSEP pour récompenser sur proposition de leur club affilié à l'OMSEP en 2023 et 2024 des jeunes athlètes ayant obtenu un titre régional en 2023 validé par la ligue ou le comité de rattachement. Veuillez respecter le nombre de propositions à faire et les catégories ciblées : minimes, benjamins.

9) Trophées des meilleur(e)s entraîneur(e)s

Trophée remis sur proposition de leur club affilié à l'OMSEP en 2023 et 2024 aux entraîneur(e)s diplômé(e)s ayant oeuvré depuis de nombreuses années à la réussite sportive des athlètes qui leur ont été confié(e)s et qui ont obtenu en 2023 des résultats remarquables. Veuillez respecter le nombre de proposition à faire.

10) Trophées des juges, arbitres, et dirigeant(e)s

Trophée remis sur proposition de leur club affilié à l'OMSEP en 2023 et 2024 aux juges, arbitres, ou dirigeants (es) fortement investi(e)s dans leur club et permettant le développement qualitatif de leur discipline (niveau régional, national, international à préiser) ou de leur club et ayant oeuvré au moins 5 ans consécutifs dans l'association. Veuillez respecter le nombre de proposition à faire.

1

LES TROPHÉES COUP DE COEUR DE L'OMSEP 2024

Trophée réservé aux comités Directeur de l'OMSEP qui choisira un(e) athlète, un(e) dirigeant(e) ou un entraîneur(e) ayant été particulièrement méritant(e) sur l'année sportive 2023 ou pour un parcours sportif exceptionnel durant de nombreuses années.

Réservé au CD de l'OMSEP

2

LES TROPHÉES COUP DE COEUR DE LA VILLE DE SAINT PAUL 2024

Trophée réservé à la Mairie de Saint-Paul qui choisira un(e) athlète, un(e) dirigeant(e) ou un(e) entraîneur(e) ayant été particulièrement méritant(e) sur l'année sportive 2023 ou pour un parcours sportif exceptionnel durant de nombreuses années.

Réservé à la Mairie de Saint-Paul

3

LE TROPHÉES DES TROPHÉES 2024

Trophée réservé à l'OMSEP qui choisira un(e) athlèt(e) particulièrement méritant(e) parmi les lauréat(es) des trophées des internationaux.

Réservé au CD de l'OMSEP

4

LES TROPHÉES DES INTERNATIONAUX 2024

Sur proposition de leur club peuvent être nommé(e)s des sportifs(ves) Saint-Paulois(es) ayant obtenu en 2023 un titre mondial ou européen

proposition par club : filles et garçons (1 individuel(le), 1 équipe ou 1 sport collectif).

Pour que les candidatures soient recevables, les athlètes doivent :

- être résident(e)s à Saint-Paul et être licencié(e)s dans un club sportif affilié à l'OMSEP en 2023 et 2024;

- pratiquer une discipline sportive reconnue par le Ministère des Sports ;

- seules les personnes proposées par leur club ou association pourront être récompensées.

- joindre une copie de l'attestation officielle du résultat signée par la ligue ou le comité régional de rattachement , sans cette signature la copie ne sera pas recevable.

La Commission de sélection des Trophées étudiera les candidatures et fera des propositions au Comité Directeur de l'OMSEP de Saint-Paul qui statuera.

LE CLUB - À REMPLIR PAR LE/LA PRÉSIDENT(E)

Nom de l'association :

Président(e) :

Référent(e) :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Disciplines sportives :

Date limite de dépôt des dossiers de candidature :

Le 17 mai 2024

4

LES TROPHÉES DES INTERNATIONAUX 2024

L'ATHLÈTE - À REMPLIR PAR LE/LA PRÉSIDENT(E)

NOM & Prénom :

Date de naissance :

Téléphone :

Adresse :

E-mail :

Titre(s) 2023

Discipline sportive :

Informations

complémentaires :

- palmarès complet 2023
- palmarès antérieur ;
- investissement dans le club et dans la/les discipline(s) représentée(s) ;
- diplôme(s)

Signature du/de la Président(e) :

Cachet de l'association :

Cachet et signature de la
ligue ou du comité régional de
rattachement :

Dossier de candidature complété et attestation officielle du résultat à envoyer :

Office Municipal des Sports et de l'Éducation Populaire de Saint-Paul

- **adresse postale** : 165 boulevard du front de mer - 97460 Saint-Paul

- **e-mail** : contact@oms-saintpaul.re

Attention : les associations sportives saint-pauloises proposant des candidats doivent être affiliées à l'OMSEP de Saint-Paul en 2023 et 2024.

5 LES TROPHÉES DES JEUX DES ILES DE L'OCEAN INDIEN 2024

Sur proposition de leur club peuvent être nommé(e)s les sportifs(ves) de St-Paul ayant obtenu en 2023 lors des Jeux des Iles de l'Océan Indien dans les disciplines retenues une **médaille d'or** soit à titre individuel soit en équipe soit en sports collectifs.

Chaque athlète ne pourra être proposé(e) qu'une seule fois.

Pour que les candidatures soient recevables, les athlètes doivent :

- être résident(e)s à Saint-Paul et être licencié(e)s dans un club sportif affilié à l'OMSEP en 2023 et 2024;

- pratiquer une discipline sportive reconnue par le Ministère des Sports et proposée lors des JIOI 2023;

- seules les personnes proposées par leur club ou association pourront être récompensées.

- joindre une copie de l'attestation officielle du résultat signée par la ligue ou le comité régional de rattachement ; sans cette signature la copie ne sera pas recevable.

La Commission de sélection des Trophées étudiera les candidatures et fera des propositions au Comité Directeur de l'OMSEP de Saint-Paul qui statuera.

LE CLUB - À REMPLIR PAR LE/LA PRÉSIDENT(E)

Nom de l'association :

Président(e) :

Référent(e) :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Disciplines sportives :

Date limite de dépôt des dossiers de candidature :

Le 17 mai 2024

5

LES TROPHÉES DES JEUX DES ILES DE L'OCEAN INDIEN 2024

L'ATHLÈTE - À REMPLIR PAR LE/LA PRÉSIDENT(E)

NOM & Prénom :

Date de naissance :

Téléphone :

Adresse :

E-mail :

Titre(s) JIOI 2023

Discipline sportive :

Informations

complémentaires :

- palmarès complet 2023
- palmarès antérieur ;
- investissement dans le club et dans la/les discipline(s) représentée(s) ;
- diplôme(s)

Signature du/de la Président(e) :

Cachet de l'association :

Cachet et signature de la ligue ou du comité régional de rattachement :

Dossier de candidature complété et attestation officielle du résultat à envoyer :

Office Municipal des Sports et de l'Education Populaire de Saint-Paul

- **adresse postale** : 165 boulevard du front de mer - 97460 Saint-Paul

- **e-mail** : contact@oms-saintpaul.re

Attention : les associations sportives saint-pauloises proposant des candidats doivent être affiliées à l'OMSEP de Saint-Paul en 2023 et 2024.

6

LES TROPHÉES DES NATIONAUX 2024

Sur proposition de leur club peuvent être nommé(e)s des sportifs(ves) Saint-Paulois(es) **ayant obtenu en 2023 un titre national**

1 proposition par club filles et garçons et par catégorie (seniors - juniors - cadets - minimes)

Pour que les candidatures soient recevables, les athlètes doivent :

- être résident(e)s à Saint-Paul et être licencié(e)s dans un club sportif affilié à l'OMSEP en 2023 et 2024;

- pratiquer une discipline sportive **reconnue par le Ministère des Sports ;**

- seules **les personnes proposées par leur club** ou association pourront être récompensées.

- joindre une copie de l'attestation officielle du résultat signée par la ligue ou le comité régional de rattachement ; sans cette signature ,la copie ne sera pas recevable.

Si plusieurs propositions : prioriser les demandes.

La Commission de sélection des Trophées étudiera les candidatures et fera des propositions au Comité Directeur de l'OMSEP de Saint-Paul qui statuera.

LE CLUB - À REMPLIR PAR LE/LA PRÉSIDENT(E)

Nom de l'association :

Président(e) :

Référent(e) :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Disciplines sportives :

Date limite de dépôt des dossiers de candidature :

Le 17 mai 2024

6

LES TROPHÉES DES NATIONAUX 2024

L'ATHLÈTE - À REMPLIR PAR LE/LA PRÉSIDENT(E)

NOM & Prénom :

Date de naissance :

Téléphone :

Adresse :

E-mail :

Titre(s) 2023 :

Discipline sportive :

Informations

complémentaires :

- palmarès complet 2023;
- palmarès antérieur ;
- investissement dans le club et dans la/les discipline(s) représentée(s) ;
- diplôme(s)

Signature du/de la Président(e) :

Cachet de l'association :

Cachet et signature de la ligue ou du comité régional de rattachement :

Dossier de candidature complété et attestation officielle du résultat à envoyer :

Office Municipal des Sports et de l'Éducation Populaire de Saint-Paul
- **adresse postale** : 165 boulevard du front de mer - 97460 Saint-Paul
- **e-mail** : contact@oms-saintpaul.re

Attention : les associations sportives saint-pauloises proposant des candidats doivent être affiliées à l'OMSEP de Saint-Paul en 2023 et 2024. .

7

LES TROPHÉES DES RÉGIONAUX 2024

Sur proposition de leur club peuvent être nommé(e)s des sportifs(ves) Saint-Paulois(es) ayant obtenu en 2023 un titre régional y compris pour les sports régionaux reconnus - proposition par club filles et garçons 1 par catégorie (seniors - juniors, cadets).

Pour que les candidatures soient recevables, les athlètes doivent :

- **être résident(e)s à Saint-Paul et être licencié(e)s dans un club sportif affilié à l'OMSEP en 2023 et 2024 ;**

- pratiquer une discipline sportive **reconnue par le Ministère des Sports ;**

- seules **les personnes proposées par leur club** ou association pourront être récompensées.

- pour la zone océan Indien seuls seront pris en compte **les 2 sports régionaux** : le MORINGUE et la CROCHE

. **joindre une copie de l'attestation officielle du résultat signée par la ligue ou le comité régional de rattachement ; sans cette signature la copie ne sera pas recevable .**

Si plusieurs propositions : prioriser les demandes.

LE CLUB - À REMPLIR PAR LE/LA PRÉSIDENT(E)

Nom de l'association :

Président(e) :

Référent(e) :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Disciplines sportives :

Date limite de dépôt des dossiers de candidature :

Le 17 mai 2024

7

LES TROPHÉES DES RÉGIONAUX 2024

L'ATHLÈTE - À REMPLIR PAR LE/LA PRÉSIDENT(E)

NOM & Prénom :

Date de naissance :

Téléphone :

Adresse :

E-mail :

Titre(s) 2023:

Discipline sportive :

Informations

complémentaires :

- palmarès complet 2023;

- palmarès antérieur ;

- investissement

dans le club et dans

la/les discipline(s)

représentée(s) ;

- diplôme(s)

Signature du/de la Président(e) :

Cachet de l'association :

Cachet et signature de la
ligue ou du comité régional de
rattachement :

Dossier de candidature complété et attestation officielle du résultat à envoyer :

Office Municipal des Sports et de l'Éducation Populaire de Saint-Paul

- **adresse postale** : 165 boulevard du front de mer - 97460 Saint-Paul

- **e-mail** : contact@oms-saintpaul.re

Attention : les associations sportives saint-pauloises proposant des candidats doivent être affiliées à l'OMSEP de Saint-Paul en 2023 et 2024.

8

LES TROPHÉES DES ESPOIRS 2024

Sur proposition de leur club peuvent être nommé(e)s des sportifs(ves) Saint-Paulois(es) ayant obtenu en 2023 un titre régional -

proposition filles et garçons par club 1 par catégorie (benjamins - minimes).

Pour que les candidatures soient recevables, les athlètes doivent :

- être résident(e)s à Saint-Paul et être licencié(e)s dans un club sportif affilié à l'OMSEP en 2023 et 2024 ;

- pratiquer une discipline sportive **reconnue par le Ministère des Sports ;**

- seules **les personnes proposées par leur club** ou association pourront être récompensées.

- joindre une copie de l'attestation officielle du résultat signée par la ligue ou le comité régional de rattachement; sans cette signature la copie ne sera pas recevable .

Si plusieurs propositions : prioriser les demandes.

La Commission de sélection des Trophées étudiera les candidatures et fera des propositions au Comité Directeur de l'OMSEP de Saint-Paul qui statuera.

LE CLUB - À REMPLIR PAR LE/LA PRÉSIDENT(E)

Nom de l'association :

Président(e) :

Référent(e) :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Disciplines sportives :

Date limite de dépôt des dossiers de candidature :

Le 17 mai 2024

8

LES TROPHÉES DES ESPOIRS 2024

L'ATHLÈTE - À REMPLIR PAR LE/LA PRÉSIDENT(E)

NOM & Prénom :

Date de naissance :

Téléphone :

Adresse :

E-mail :

Titre(s) 2023:

Discipline sportive :

**Informations
complémentaires :**

- palmarès complet 2023;

- palmarès antérieur ;

- investissement

dans le club et dans

la/les discipline(s)

représentée(s) ;

- diplôme(s)

Signature du/de la Président(e) :

Cachet de l'association :

Cachet et signature de la
ligue ou du comité régional de
rattachement :

Dossier de candidature complété et attestation officielle du résultat à envoyer :

Office Municipal des Sports et de l'Éducation Populaire de Saint-Paul

- **adresse postale** : 165 boulevard du front de mer - 97460 Saint-Paul

- **e-mail** : contact@oms-saintpaul.re

Attention : les associations sportives saint-pauloises proposant des candidats doivent être affiliées à l'OMSEP de Saint-Paul en 2023 et 2024.

9

LES TROPHÉES DES ENTRAINEURS 2024

Sur proposition de leur club peuvent être nommé(e)s des entraîneur(e)s Saint-Paulois(es) ayant oeuvré pour aider les athlètes à atteindre leur meilleur niveau de pratique en 2023 et qui sont reconnu(e)s dans leur discipline pour leurs compétences et leur charisme (un avis pourra être demandé à la Ligue ou au Comité régional)

proposition : 1 par club.

Pour que les candidatures soient recevables, les entraîneur(e)s doivent :

- **être résident(e)s à Saint-Paul et être licencié(e)s dans un club sportif affilié à l'OMS en 2023 et 2024;**
- enseigner une discipline sportive **reconnue par le Ministère des Sports ;**
- **joindre une copie du diplôme d'entraîneur/instructeur officiel signée par la ligue ou le comité régional de rattachement ; sans cette signature , la copie ne sera pas recevable .**

Rappel : pour être éligible dans la catégorie entraîneur(e), le(a) récipiendaire ne pourra pas être nommé(e) 2 années de suite.

La Commission de sélection des Trophées étudiera les candidatures et fera des propositions au Comité Directeur de l'OMSEP de Saint-Paul qui statuera.

LE CLUB - À REMPLIR PAR LE/LA PRÉSIDENT(E)

Nom de l'association :

Président(e) :

Référent(e) :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Disciplines sportives :

Date limite de dépôt des dossiers de candidature :

Le 17 mai 2024

9

LES TROPHÉES DES ENTRAINEURS 2024

L'ENTRAINEUR - À REMPLIR PAR LE/LA PRÉSIDENT(E)

NOM & Prénom :

Date de naissance :

Téléphone :

Adresse :

E-mail :

Equipe(s)/athlète(s)
entraîné(e)(s) en 2023 :

Discipline sportive :

Informations

complémentaires :

- palmarès 2023 en tant
qu'entraîneur ;

- palmarès 2023 en tant
que sportif ;

- investissement
dans le club et dans
la/les discipline(s)
représentée(s) ;

- diplôme(s)

Signature du/de la Président(e) :

Cachet de l'association :

Cachet et signature de la
ligue ou du comité régional de
rattachement :

Dossier de candidature complété et attestation officielle du résultat à envoyer :

Office Municipal des Sports et de l'Éducation Populaire de Saint-Paul

- **adresse postale** : 165 boulevard du front de mer - 97460 Saint-Paul

- **e-mail** : contact@oms-saintpaul.re

Attention : les associations sportives saint-pauloises proposant des candidats doivent être affiliées à l'OMSEP de Saint-Paul en 2023 et 2024.

10

LES TROPHÉES DES JUGES, ARBITRES, ET DIRIGEANT(E)S ACTIFS(VE)S 2024

Sur proposition de leur club, peuvent être nommé(e)s des juges, arbitres, et dirigeant(e)s Saint-Paulois(es) fortement investi(e)s depuis plusieurs années, ayant officié au niveau international, national ou régional (niveau à justifier), permettant ainsi le développement qualitatif de l'arbitrage de leur discipline, l'essor de leur club et particulièrement en 2023

proposition 1 par club.

Pour que les candidatures soient recevables, les juges, les arbitres et les dirigeants(es) doivent :

- être résident(e)s à Saint-Paul et être licencié(e)s dans un club sportif affilié à l'OMSEP en 2023 et 2024

- juger une discipline sportive reconnue par le Ministère des Sports ;

- joindre une copie du diplôme officiel d'arbitre, ou de juge signée par la ligue ou le comité régional de rattachement et pour les dirigeants(es) une copie de la composition du Conseil d'Administration déclaré en préfecture ou sous préfecture certifiée conforme par le(la) président(e). Sans ces signatures les copies ne seront pas recevables ..

La Commission de sélection des Trophées étudiera les candidatures et fera des propositions au Comité Directeur de l'OMS de Saint-Paul qui statuera.

LE CLUB - À REMPLIR PAR LE/LA PRÉSIDENT(E)

Nom de l'association :

Président(e) :

Référent(e) :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Disciplines sportives :

Date limite de dépôt des dossiers de candidature :

Le 17 mai 2024

10

LES TROPHÉES DES JUGES, ARBITRES, ET DIRIGEANT(E)S ACTIFS(VES) 2024

NOM & Prénom :

Date de naissance :

Téléphone :

Adresse :

E-mail :

Equipe(s)/athlète(s)
entraîné(e)(s) en 2023 :

Discipline sportive :

Informations

complémentaires :

- palmarès 2023 en
tant qu'arbitre, juge ou
officie(le) ;

- palmarès 2023 en tant
que sportif ;

- investissement
dans le club et dans
la/les discipline(s)
représentée(s) ;

- diplôme(s)

Signature du/de la Président(e) :

Cachet de l'association :

Cachet et signature de la
ligue ou du comité régional de
rattachement :

Dossier de candidature complété et attestation officielle du résultat à envoyer :

Office Municipal des Sports et de l'Éducation Populaire de Saint-Paul

- **adresse postale** : 165 boulevard du front de mer - 97460 Saint-Paul

- **e-mail** : contact@oms-saintpaul.re

Attention : les associations sportives saint-pauloises proposant des candidats doivent être affiliées à l'OMSEP de Saint-Paul en 2023 et 2024. .